

MARCHES PUBLICS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

GROUPEMENT HOSPITALIER EST - HOPITAL FEMME MERE
CREATION D'UNE SALLE D'OPERATION ET REAMENAGEMENT
DES LOCAUX SECTEUR ACHA
(ANESTHESIE ET CHIRURGIE AMBULATOIRE)
N° OPERATION 310326

HOSPICES CIVILS DE LYON
Direction des Achats
45 rue Villon
CS 48283
69373 LYON CEDEX 08

Date et heure limites de réception des plis

LUNDI 28 FEVRIER 2022 à 12 Heures 30

SOMMAIRE

<u>ARTI</u>	CLE 1.	OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION.	4
1.1	OBJET I	DE LA CONSULTATION.	4
		DU MARCHE — DELAI D'EXECUTION	4
1.3	PROCE	DURE DE PASSATION.	4
1.4	FORME	DU MARCHE	4
1.5	PRESTA	TIONS SIMILAIRES	5
1.6	DECOM	POSITION DE LA CONSULTATION EN LOTS	5
1.7	DECOM	POSITION DE LA CONSULTATION EN TRANCHES.	5
1.8		ITES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES.	5
	. VARI		5
		TATIONS SUPPLEMENTAIRES.	5
1.8.3	SOLU	TIONS ALTERNATIVES.	5
<u>ARTI</u>	CLE 2.	VISITES.	6
ARTI	CLE 3.	CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION	6
3.1		JURIDIQUE DES GROUPEMENTS	6
		IX SPECIFIQUES MINIMAUX EXIGES	6
3.3	CONDIT	IONS PARTICULIERES D'EXECUTION : CLAUSE SOCIALE	7
<u>ARTI</u>	CLE 4.	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.	7
• 0	5 CCTI	P (CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES) PAR LOT	8
	7_PLAN		8
	_	ATION HCL	8
·	<u>-</u>	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
<u>ARTI</u>	CLE 5.	DISPOSITIONS GENERALES	8
5.1	Modai	ITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
5.2	_	ICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION	9
5.3	Сомм	UNICATION DEMATERIALISEE	9
5.4	_	DE VALIDITE DES OFFRES.	9
5.5		DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	9
<u>ARTI</u>	<u>CLE 6.</u>	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.	9
6.1	PRESEN	TATION DE LA CANDIDATURE.	10
6.2	PRESEN	TATION DE L'OFFRE.	11
ΔRTI	CIF 7	CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS	12
<u> </u>	CLL 7.	00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.00.	12
<u>ARTI</u>	CLE 8.	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.	12
8.1	Ехаме	N DE LA CANDIDATURE.	12
8.2	_	N DES OFFRES	12
8.3		IATIONS	13
4 DT'		NOTIFICATION ATTRIBUTION	10
<u>AKII</u>	<u>CLE 9.</u>	NOTIFICATION - ATTRIBUTION	13
9.1	_	NATIONS DES CANDIDATS EVINCES	13
9.2	Docum	IENTS A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE AVANT LA SIGNATURE DU MARCHE	13

93 SIGNATI	IRE INDIVIDUELL	F DES EICHIERS I	PAR L'ATTRIBUTAIRE

14

ARTICLE 10.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
ANTICLL IV.	NEIVOLIGIALIATO COTATE ELIVIETA I ATNES

14

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Préambule

Au sens du présent document, le code de la commande publique (CCP) s'entend comme faisant référence aux dispositions :

- ➤ De l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique (articles en L)
- ➤ Du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, portant partie règlementaire du code de la commande publique (articles en R et D)

Article 1. Objet, forme et organisation de la consultation.

1.1 Objet de la consultation.

Description succinte de la consultation : reconstruction -Création d'une salle d'opération au sein du bloc opératoire pédiatrique de l'HFME, au niveau R+1 en opération "tiroir" .

GROUPEMENT HOSPITALIER EST HOPITAL FEMME MERE CREATION D'UNE SALLE D'OPERATION ET REAMENAGEMENT DES LOCAUX SECTEUR ACHA (ANESTHESIE ET CHIRURGIE AMBULATOIRE) N° OPERATION 310326

Lieu d'exécution : GROUPEMENT HOSPITALIER EST- 59 Boulevard Pinel, 69500 Bron

Code CPV: 45453100-8

N° de lot	Code CPV
Lot 1 - GO/Démolition/2 nd oeuvre	45223220-4
Lot 2 - électricité (Courant fort/courant faible)	45311200-2
Lot 3 – CVC/plomberie	45330000-9

1.2 Durée du marché – délai d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est de 9 mois, dont 1 mois de préparation, à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage des travaux.

Date prévisionnelle de début des prestations : mai 2022.

1.3 Procédure de passation.

La présente consultation est une procédure adaptée conclue conformément à l'article R2123-4 du code de la commande publique.

1.4 Forme du marché

Il s'agit d'un marché simple.

1.5 Prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur pourra conclure avec le titulaire des marchés de prestations similaires à celles du présent marché dans les conditions fixées par le code de la commande publique.

1.6 Décomposition de la consultation en lots

Les prestations sont réparties en 4 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	GO/Démolition/2nd œuvre
2	Electricité (CFO/CFA)
3	CVC / plomberie/GTC
4	Fluides médicaux*

Le lots n°4 n'est concerné par la présente consultation, il sera traité dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Le CCTP de ce lot est présent au DCE à titre d'information.

Chaque lot est attribué séparément. Les offres seront appréciées lot par lot. Un opérateur économique peut se voir attribuer un ou plusieurs lots.

Les candidats feront une candidature et une offre distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

1.7 Décomposition de la consultation en tranches.

Les prestations ne sont pas décomposées en tranche.

1.8 Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives.

1.8.1 Variantes.

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.8.2 Prestations supplémentaires.

Sans objet

1.8.3 Solutions alternatives.

Sans objet

1.8.9 Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie

Les HCL se réserve le droit de valoriser les éventuels CEE générés par les travaux et, par conséquent, l'entreprise s'interdit de demander des CEE pour les travaux objets du présent marché et s'interdit également de transmettre à quiconque autre que la collectivité tout document ou copie de document (facture, attestation de fin de chantier, procès-verbal de réception...) susceptible de permettre à un tiers de demander des CEE pour ces travaux.

Les candidats peuvent proposer une offre intégrant la valorisation des CEE. Le montant de la valorisation des certificats d'énergie est à mentionner dans l'acte d'engagement. Il est pris en compte lors du jugement des offres.

Article 2. Visites.

Une visite est obligatoire sur le site situé :

GROUPEMENT HOSPITALIER EST Hôpital Mère Enfant 59 Boulevard Pinel 69500 BRON

L'obligation de visite n'a pas d'autre objet que celui de permettre au pouvoir adjudicateur de s'assurer que l'ensemble des candidats connaissent le lieu d'exécution du marché et les contraintes qui en découlent.

Lieu de rendez-vous précis : Hôpital Mère Enfant 59 Boulevard Pinel 69500 BRON sur le parvis de l'HFME

Dates sur RDV : Mardi 15/02/2022 à 14h00 Mardi 17/02/2022 à 14h00 Lundi 21/02/2022 à 10h00

<u>Les candidats s'inscrivent par mail à l'adresse da.dms-cm4p@chu-lyon.fr en indiquant en objet : « 31-0326- inscription visite » en précisant la date choisie.</u>

L'attestation de visite jointe au présent dossier de consultation devra être impérativement être dans l'offre du candidat.

Dans le contexte du COVID-19, les règles d'hygiène doivent être respectées. Les participants aux visites devront respecter les gestes barrière et devront être équipés d'un masque et de gel hydro alcoolique.

Article 3. Conditions de participation à la consultation

L'offre peut être présentée par un candidat individuel ou par un groupement d'opérateurs économiques.

3.1 Forme juridique des groupements

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché ou lot.

3.2 Niveaux spécifiques minimaux exigés

L'équipe candidate ou le candidat devra réunir l'ensemble des capacités économique, techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

N° lot	Intitulés des lots	Qualifications requises ou références équivalentes	effectif mini requis en nombre pers.	Références de l'entreprise de même nature précisant le montant, date, lieu et certificat de bonnes exécutions signées par maître d'ouvrage
1	GO/Démolition/2nd œuvre	Sur référence	6 personnes	3 références attestant de prestations de réhabilitation de locaux dans le corps d'état concerné proches de celle du marché en site occupé et en laboratoire ou établissement de santé dont une avec réalisation en Zone à Environnement Maîtrisé (salle blanche)
2	Electricité (CFO/CFA)	QUALIFELEC MGTI	6 personnes	3 références attestant de prestations de réhabilitation de locaux dans le corps d'état concerné proches de celle du marché en site occupé et en laboratoire ou établissement de santé dont une avec réalisation en Zone à Environnement Maîtrisé (salle blanche)
3	CVC / plomberie/GTC	Qualibat 5252 Installation de distribution de chauffage ou de rafraîchissement avec centrale de traitement d'air 5321 Installation de désenfumage naturel 5511 Installation de systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB	6 personnes	3 références attestant de prestations de réhabilitation de locaux dans le corps d'état concerné proches de celle du marché en site occupé et en laboratoire ou établissement de santé dont une avec réalisation en Zone à Environnement Maîtrisé (salle blanche)

3.3 Conditions particulières d'exécution : Clause sociale

Sans objet

Article 4. Contenu du dossier de consultation.

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

• 00_RC : Le présent règlement de consultation est ses annexes :

- 310326_RC Annexe 1 Procedure reponses dematerialisees
- 310326 RC Annexe 2 Dume Mode operatoire Fournisseurs

• 01_DOC Candidature à compléter

- 310326 DC1 NomFournisseur
- 310326_DC2 NomFournisseur
- 310326_Fiche Contacts_nego_Nom fr
- Cadre des Cadre de certifications ou références équivalentes
- Cadre des références
- 310326_Fiche Attestation légales

• 02_DOC Offre à compléter

- La décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF) par lot
- Fiches matériaux_marques_type
- Cadre mémoire technique par lot
- ATTRI 1_Nom entreprise par lot

- 310326_Escompte NomFournisseur
- 310326_Attestation de visite obligatoire
- 310326_Fiche Securite Entreprise
- 310326_DC4 NomFournisseur2019

• 03_CCAP (Cahier des Clauses Admnistratives Particulières) et ses annexes :

- 310326 CCAP Annexe 1 Info HCL Facturation 2021
- 310326 CCAP Annexe 2 Risques generaux
- 310326 CCAP Annexe 3 Liste des documents
- 04_Pieces techniques communes:
 - PGC
 - 310326_12919716_1_7GKOFBI_DHOL_1_2021_11_14.rtf
 - 310326_ACHA_Pediatrique_PIC
 - if 310326_Annexe_Presence_Amiante
 - 310326_Annexe_Presence_Plomb
 - 310326_Annexe_SCALP
 - 310326_consigne_incendie_HCL
 - 310326_Consignes_en_cas_accident_HCL
 - 310326_DCE_IndC_phasage_previsionnel
 - 310326_memento_aspergillus_2020
 - 310326 memento_covid_travaux_2020
 - 310326_Notice_organisation_chantier
 - 310326_RICT_HFME_Creation_salle_tech_medicale_reamen
- 05_ CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) par lot
- 06_Planning prévisionnel
- 07 Plans
- 08_Referentiels techniques HCL
- 09_Fondation HCL

Article 5. Dispositions générales

5.1 Modalités d'obtention du dossier de consultation

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire.

Toutefois, les Hospices Civils de Lyon souhaitent attirer l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet aux soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant à http://www.marches-publics.gouv.fr.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents de la consultation, les candidats devront disposer des logiciels leur permettant de lire les formats suivants :

-.zip, .rar;

- Excel, Word, PowerPoint, Access (Pack Microsoft Office 2003 ou supérieur);
- PDF.

5.2 Modification de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications <u>de détail</u> au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.3 Communication dématérialisée

Le candidat doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée du marché. Celle-ci permettra aux Hospices Civils de Lyon la notification de document et/ou la transmission d'informations.

Cette adresse mail doit figurer dans l'acte d'engagement et en cas de modification de celle-ci, le pouvoir adjudicateur doit être averti dans les plus brefs délais.

5.4 Délai de validité des offres.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des plis.

5.5 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés selon les modalités suivantes :

- Financement : Budget de l'Etablissement Public de santé,
- Paiement : selon les dispositions des articles R2191-1 à R2191-26 du code de la commande publique.

Article 6. Présentation des candidatures et des offres.

Les éléments de la candidature ainsi que les offres sont entièrement rédigés en langue française et exprimés en EUROS.

Il est demandé aux candidats de soigner la présentation de leur réponse et d'organiser les documents qui la composent de la manière suivante :

Nom Répertoire	Intitulé du document + Nom du candidat ou membre du	
	groupement	Format du fichier
	DUME ou (DC1) et (DC2)	PDF
	Déclaration CA	PDF
	Déclaration effectifs	PDF
Candidature	Certificats de qualification professionnelle ou cadre des références équivalentes	PDF
	Cadre des références objet du marché	PDF ou Word
	Accord souscription Attestations Légales	PDF
	Fiche contact	PDF
Offre	Acte d'engagement (Attri1)	PDF

D.P.G.F.	Excel + PDF
Mémoire technique	PDF
Fiche Caracteristiques Sécurité Entreprise	PDF
Attestation de visite	PDF
Fiches marques et types	PDF
Participants aux négo	PDF
RIB	PDF
Fiche escompte (proposition de réduction du délai de paiement)	PDF
Déclaration de sous traitance (DC4)	PDF

Chaque document remis correspondra à un fichier distinct.

Il est également formellement demandé aux candidats d'utiliser des libellés de fichier court (moins de 30 caractères) et en rapport avec le contenu dudit fichier.

Les candidats feront une candidature et une offre distincte pour **chaque lot** qu'ils souhaitent se voir attribuer.

6.1 Présentation de la candidature.

Les candidats peuvent remettre leur candidature :

- soit par le biais du DUME : ce dernier devra être rédigé en français.

Le cas échéant, le mandataire du groupement renseigne directement le DUME sur le profil d'acheteur en suivant les étapes indiquées sur la présentation « DUME ».

- soit par le biais des formulaires DC1/DC2 ou équivalents.

Les candidats remettent à l'appui de leur candidature les documents nommés ci-dessous :

- La lettre de candidature présentant le candidat ou le groupement candidat ;
- ➤ Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Le document « Accord de souscription à une plateforme de diffusion des attestations légales en cas d'attribution » dûment complété.
- > La fiche contact
- La participation aux négociations

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Capacité économique et financière

- Un tableau exposant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine d'activité faisant l'objet du marché réalisés ces trois dernières années (indication pouvant être portée au formulaire DC2 ou au DUME selon le cas).
- La preuve d'une assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Capacité technique et professionnelle

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public
- Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants, le cas échéant, preuve équivalente ou référence équivalente.
- 3 Références comparable à l'objet de la consultation : Les références demandées sont décrites à l'article 3.2 du présent RC.

Les opérateurs utiliseront le cadre de références fournis au présent dossier de consultation.

Pour le renouvellement et la simplification de la transmission des documents administratifs tout en préservant leur sécurisation, les Hospices Civils de Lyon ont sélectionné un tiers de confiance : attestationlegale.fr — Les interlocuteurs sont M. BIADA Tél : 04 81 76 39 70 ou M. AUGOYARD Tél : 04 69 73 20 81.

Conformément à la règlementation, les candidats n'ont plus l'obligation de fournir des documents justificatifs dès lors que l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, ou qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation.

6.2 Présentation de l'offre.

En cas de groupement, l'ATTRI1 devra être signé par tous les membres du groupement si le mandataire n'est pas habilité à signer seul l'offre.

- L'acte d'engagement (ATTRI1
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ➤ Le Cadre de Memoire Technique complété par le candidat

- Le tableau des marques type complété par le candidat
- L'attestation de visite dument signé par un représentant des Hospices Civils de Lyon
- ➤ Un RIB
- Fiche proposition de réduction du délai de paiement complétée
- La déclaration de sous traitance (DC4) sous réserve d'avoir un sous-traitant à déclarer
- La fiche Caracteristiques Sécurité Entreprise

Article 7. Conditions d'envoi des plis

Les opérateurs économiques remettront leur candidature et leur offre exclusivement sur le profil acheteur suivant : https://www.marches-publics.gouv.fr avant la date et l'heure limite de réception des offres.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. Seules les dates et heures reprises par cet accusé de réception et générées par le dispositif d'horodatage de la plateforme d'acheteur font foi pour le traitement de la procédure.

Aucune autre forme de transmission par voie électronique (par exemple, par courrier électronique) ne sera acceptée. Les fichiers doivent contenir la candidature et l'offre.

Pour les modalités pratiques de constitution et de transmission des plis par voie électronique, le prestataire devra se conformer aux dispositions indiquées dans la note de procédure figurant en annexe de règlement de consultation.

Le candidat dispose aussi de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse par voie dématérialisée. (Arrêté du 27 juillet 2018).

Article 8. Examen des candidatures et des offres.

8.1 Examen de la candidature.

Les candidatures seront appréciées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières présentées par les candidats.

8.2 Examen des offres

L'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse s'opère en fonction des critères pondérés suivants :

- prix 60%
- Critères d'évaluation de la valeur technique 40% au regard du contenu du mémoire technique :

Contenu et notation du mémoire technique	
Les moyens humains et matériels qui seront affectés au chantier	8%
Méthodologie d'exécution, appréhension des risques, gestion des nuisances et	14%
déchets de chantier	
Conformité de l'offre – Qualité des prestations	14%
Hygiène et sécurité	4%
total	40%

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 Négociations

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les **3** candidats dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères susvisés.

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre. Il est toutefois précisé qu'au vu des offres reçues, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Elles seront menées par écrit via notre profil acheteur: Place, ou pourront donner lieu à un ou plusieurs rendez-vous de négociations. Dans ce dernier cas, une convocation sera adressée via Place, au candidat invité à négocier. Dans le cas où un candidat ne participe à la négociation, ou ne remet pas de nouvelle offre après négociation, le pouvoir adjudicateur retiendra pour l'analyse l'offre initiale remise.

Article 9. Notification - Attribution

9.1 Informations des candidats évincés

Les candidats dont l'offre n'aura pas été retenue en seront informés par échange dématérialisé via le profil acheteur.

9.2 Documents à fournir par l'attributaire avant la signature du marché

Le candidat dont l'offre est retenue en est informé par échange dématérialisé sur le profil acheteur (NOTI1).

Conformément aux articles R2143-6 à R2143-10 du décret, l'attributaire devra impérativement fournir <u>avant la signature du marché</u> les documents suivants (NOTI1) :

- La déclaration sur l'honneur attestant que l'attributaire ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 de l'ordonnance;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle de l'attribution du marché
- L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des

cotisations et des contributions et datant de moins de six mois (articles D8222-5 du code du travail ou D8222-7 pour un candidat établi à l'étranger) ;

• Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers (extrait K, K bis ou D1) datant de moins de 6 mois, ou à défaut, numéro SIREN.

Le cas échéant :

• La liste nominative des salariés étrangers employés par le titulaire soumis à autorisation de travail (articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail).

• Pour les entreprises établies à l'étranger, la copie de la déclaration de détachement de salariés étrangers et la désignation du représentant de l'entreprise sur le territoire national (article R1263-12 du code du travail). Ces pièces sont à fournir avant le détachement des salariés concernés.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents est mentionné dans le courrier adressé au candidat retenu. Ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les pièces susvisées sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

9.3 Signature individuelle des fichiers par l'attributaire

L'attributaire doit signer individuellement l'Acte d'engagement (ATTRI1) au moyen de son certificat de signature électronique.

Ces fichiers peuvent être signés avec la fonctionnalité de signature individuelle de documents accessible au niveau de la procédure concernée sur la plate-forme https://www.marches-publics.gouv.fr. Cela générera un fichier au nom du document avec « .xlm ».

Dans le cas ou un autre outil serait utilisé par l'attributaire pour signer électroniquement ses documents, celui-ci doit fournir les logiciels nécessaires à la lecture des documents signés électroniquement.

Les Hospices Civils de Lyon souhaitent attirer l'attention des soumissionnaires sur le fait que s'il y a modification du document après signature, le « couple » document signé et document de signature ne sont plus cohérents. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.

Article 10. Renseignements complémentaires

Pendant la phase de consultation, les candidats font parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires via le profil acheteur PLACE : https://www.marches-publics.gouv.fr au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des plis.

Les demandes adressées par tout autre moyen ne seront pas prises en compte.

En cas de difficultés, vous pouvez joindre :

Le gestionnaire de marché

Mail: da.dms-cm4p@chu-lyon.fr